

saluer l'Auteur du siècle, se prosterner devant ses autels, offrir l'hostie très sainte, nous voulons dire l'Agneau divin, prendre part au banquet sacré, pour qu'il nous soit permis en ce temps souverainement opportun de trouver secours, grâce et miséricorde; "maintenant, en effet, le salut est proche, voici le temps favorable, voici le jour du salut."

Que si le royaume des cieux, c'est-à-dire l'Eglise dans le temps présent, est comparé aux dix vierges allant la nuit au-devant de l'époux, c'est surtout en cette joyeuse solennité qu'il est permis à chacun de méditer avec plus de soin ces paroles sacrées: "Préparez vos lampes, voici l'époux qui vient, allez au-devant de lui."

De plus, comme le milieu de la nuit du dernier jour du mois de décembre de l'année prochaine marque la fin du siècle présent et l'aurore du siècle futur, il est tout à fait convenable que dans de pieuses et solennelles cérémonies, on rende à Dieu des actions de grâces pour le remercier des bienfaits reçus dans le cours de ce siècle et pour en obtenir de plus considérables; afin que, au milieu des tristesses du temps présent, nous puissions commencer sous de bons auspices le siècle qui va s'ouvrir.

C'est pourquoi, afin que l'année 1900, qui approche, s'ouvre et se ferme heureusement par des supplications à Dieu et à son Fils unique, notre Sauveur, et amène, nous sommes en droit de l'espérer, des temps beaucoup plus heureux, Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII accorde avec bienveillance, si la prudence de l'Ordinaire le trouve à propos, le pouvoir d'exposer le Très Saint-Sacrement, au milieu de la nuit, le 31 décembre tant de l'année qui s'achève que de l'année prochaine, et cela dans toutes les églises et chapelles où se conserve légitimement la Sainte Eucharistie.

Pouvoir est accordé de dire ou de chanter, à la même heure et devant le Saint Sacrement, une seule messe: celle de la Circumcision et de l'octave de la Nativité. Pour les fidèles, ils pourront, par une faveur spéciale, recevoir la Sainte Communion soit pendant, soit avant ou après le Saint-Sacrifice, en se conformant à ce qui d'ailleurs doit être observé.

Nonobstant toutes dispositions contraires. Le 13 novembre de l'an 1899.

C. Evêque de Préneſte Card. MAZZELLA,

Préfet S. R. C.

D. PANICI, S. R. C., *Secrétaire.*